

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21722 - 80ÈME ANNÉE

## Comprendre la situation internationale : retour sur la conférence du 15 décembre 2024

### A l'échelle du voisinage La Réunion et Madagascar

Dimanche 15 décembre 2024, l'émission de visio-conférence mensuelle recevait Manuel Marchal, rédacteur en chef de Témoignages et Chargé de cours en journalisme aux Universités de Tananarive et Diego-Suarez. Durant 90 minutes, il nous a entretenus sur les 80 ans du journal et sur son parcours atypique à Madagascar. Sciemment, il a inscrit la compréhension de la politique internationale dans sa dimension du voisinage immédiat.

#### De la 2e guerre mondiale à la guerre permanente

Fondé en 1944, le journal « Témoignages » a déjà parcouru 80 ans d'histoire. La 2e guerre mondiale n'était pas terminée. Aujourd'hui, en 2024, nous vivons dans une situation de guerre permanente, entretenue par les tenants du complexe militaro-industriel pour lesquels les conflits armés sont nécessaires car ils peuvent faire du profit en vendant des armes. Aux États-Unis, les politiques cultivent l'idée de l'insécurité permanente pour justifier le port d'armes individuel dans l'espace public.

Transférée à l'échelle du monde, cette idéologie justifie les 800 bases de l'OTAN, l'identification de pays ennemis et l'imposition des lois nationales américaines à l'étranger. Le 1er novembre 2024, l'assemblée générale de l'ONU a voté une résolution intimant aux États-Unis de lever le blocus contre Cuba qui asphyxie son peuple depuis 60 ans. Sur 193 membres, 187 pays ont voté positivement. Seuls 2 pays ont voté négativement, États-Unis et Israël. Cuba est inscrit sur la liste des terroristes alors que ce sont ces 2 pays qui développent le terrorisme d'État. En Syrie, ils occupent chacun une bonne partie du territoire et installent au pouvoir, un terroriste fiché.

Ces provocations renforcent le camp de la Paix et de la Sécurité pour Tous. Dans un communiqué paru le 10 décembre 2024, le PCR adhère à ce mot d'ordre global et le conditionne à un cessez-le-feu immédiat. Manuel Marchal a commenté une carte qui interroge la place de La Réunion entre l'Union africaine et la grande Asie.

#### De La Réunion à Madagascar, la presse de combat

Le PCR n'existait pas encore en 1944 mais Manuel Marchal a fait un parallèle entre la démarche politique de Raymond Vergès qui créa le CRADS avec Léon de Lépervanche, et celle du Réunionnais Paul Dussac qui a créé un parti communiste à Madagascar, et fondé un journal « l'Aurore ». Il luttait contre l'annexion de la Grande île par la France. J'ai profité pour évoquer la participation du jeune Francis Sautron, au mouvement indépendantiste malgache. Les travailleurs Malgaches l'ont même élu à la Mairie de la nouvelle Commune de Diego-Suarez. Manuel Marchal a vu dans ces recoupements la nécessité pour de jeunes étudiants en histoire ou en politique d'approfondir divers aspects de cette période. Le cadre était tout tracé pour exposer son propre parcours.

**Ary Yee-Chong-Tchi-Kan**

## Cyclone Chido : un bilan impossible des victimes, comment en est-on arrivé là ?

# Mayotte : des dizaines de milliers de personnes sans protection face à un cyclone dans un territoire administré par la France

Emmanuel Macron, le président français arrive à Mayotte aujourd'hui. Il y trouvera une terre dévastée. Son administration se dit même incapable de dresser un bilan, évoquant plusieurs centaines voire plusieurs milliers de morts. Dans l'histoire récente, aucun cyclone n'a jamais fait autant de victimes à Madagascar, aux Comores ou à La Réunion. Cette tragédie à Mayotte est le résultat de décisions politiques prises par les gouvernements français qui se sont succédé. Ils ont créé les conditions d'une immigration massive à Mayotte sans que des moyens soient débloqués pour accueillir dignement toutes ces personnes. A cela s'est ajouté un phénomène commun à tous les pays de notre région, la croissance démographique. La conjonction de la démographie et de la politique de Paris à Mayotte a fait passer la population de ce territoire de moins de 50 000 à plus de 320 000 habitants sur 360 kilomètres carrés en moins de 50 ans. Cela a encouragé la prolifération d'un habitat informel vulnérable aux vents cycloniques. Ainsi, des dizaines de milliers de personnes étaient sans protection face à un danger mortel.

Le maintien de l'administration française à Mayotte et les transferts publics de Paris vers cette île ont fait de ce territoire une vitrine de l'Occident dans notre région. Mayotte a notamment un hôpital avec des équipements et des moyens humains important où le coût des soins est pris en charge par la Sécurité sociale. Ceci a entraîné un flux migratoire important en direction de Mayotte. Cela explique pourquoi existent à Mayotte de grandes zones d'habitat précaire. En effet, Paris n'a pas mis les moyens suffisants pour construire rapidement les logements sociaux nécessaires pour accueillir toute cette population. Ces fragiles maisons ne pouvaient protéger efficacement leurs occupants de vents cycloniques. La catastrophe est si importante que le préfet de Mayotte a indiqué qu'il sera impossible de dresser un bilan des victimes. D'après lui, ce sont plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes, qui ont perdu la vie suite au passage du cyclone Chido.

Ce fait dramatique n'est pas uniquement le résultat d'une catastrophe naturelle ou du réchauffement climatique causé par le capitalisme. Il découle surtout de décisions politiques prises par Paris.

### 1975 : la violence pour maintenir l'administration française

Le 12 novembre 1975, les Comores étaient admises comme État membre de l'ONU. Cette admission faisait suite à la déclaration d'indépendance du 6 juillet 1975, prenant appui sur le résultat du référendum organisé par les autorités françaises le 22 décembre 1974 : 99 % pour le retour à l'indépendance.

Ce 12 novembre 1975, Saïd Mohamed Djaffar El Macelie est intervenu à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU à New-York. Voici un extrait de son discours :

« Depuis que nous nous sommes déclarés indépendants, l'ex-puissance administrante a installé sur une partie de notre territoire une administration directe. Celle-ci échappe à l'autorité légitime de notre gouvernement et méconnaît, premièrement, notre souveraineté et, deuxièmement, les acquis du Statut de l'autonomie interne. Les pourparlers engagés par les Gouvernements comorien et français durant la première quinzaine du mois d'octobre dernier sur le transfert des pouvoirs pour l'ensemble de notre pays ont dû être suspendus, par suite d'un désaccord fondamental sur le caractère sacré et non négociable de notre intégrité territoriale et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des deux États souverains

Depuis cette date, nous assistons, dans notre pays, à un drame politique et humain extrêmement grave. Nous voyons, d'un côté les instances dirigeantes de l'ex-puissance administrante s'efforcer de briser notre unité nationale par des procédés dits institutionnels, mais étrangers et inapplicables à notre jeune État souverain. De l'autre côté, des bandes de fanatiques détruisent systématiquement des villages

entiers et organisent la déportation massive d'une population pacifique et sans protection avec la complicité passive et active de la gendarmerie française, de la Légion étrangère et des fusilleurs marins français. »

## L'afflux massif d'argent de la France a créé un important flux migratoire

L'objectif de Paris était de nettoyer Mayotte de tous ses habitants ouvertement favorables au retour à l'indépendance. Le climat de terreur faisait taire toute contestation. Ceci a inauguré une politique de division. Or, Mayotte appartient à l'Afrique australe. C'est une des régions du monde où la croissance de la population est la plus importante. L'argent public venu de France à Mayotte a entraîné l'importation de la société de consommation. A cela s'est ajouté une immigration de fonctionnaires surrémunérés. Cet afflux massif d'argent a mécaniquement attiré des candidats à l'émigration vers Mayotte.

La loi française appliquée à Mayotte considère comme des intrus toute personne qui n'est pas ressortissante d'un État de l'Union européenne. Elle a fait des Grand-Comoriens, des Mohéliens et des Anjouanais des étrangers à Mayotte. L'obligation d'un visa pour entrer à Mayotte pour les résidents des autres îles comoriennes n'a pas freiné cette immigration. Elle a obligé ces candidats à l'immigration à prendre des risques considérables, en ayant recours à des voyages en bateau clandestins de nuit. Ceci a provoqué de nombreux drames, avec des milliers de personnes noyées par le naufrage de leur embarcation entre Anjouan et Mayotte.

## Conséquence : des dizaines de milliers de personnes sans protection face à un cyclone

Paris a maintenu la politique de déportation inaugu-

rée en 1975, avec en moyenne 20 000 expulsions par an. Ceci n'a pas empêché que la population de Mayotte passe de moins de 50 000 habitants à plus de 320 000 en moins de 50 ans d'administration française.

Les autorités françaises n'avaient pas pour objectif d'accueillir dans de bonnes conditions les immigrés. Bien au contraire, ils sont soumis à la vindicte populaire, jugés comme responsables de tous les maux de la société. C'est pourquoi Paris n'a pas mis en œuvre un plan massif de construction de logements capables de résister aux cyclones.

Ainsi se sont créées de vastes zones d'habitat informel appelés bidonvilles. Des dizaines de milliers de personnes étaient ainsi sans protection face à l'arrivée d'un cyclone.

Les conditions de la catastrophe étaient donc réunies. Le cyclone Chido a montré au monde le résultat du maintien de l'administration française à Mayotte : un nombre de victimes sans équivalent dans notre région à la suite du passage d'un phénomène naturel sur une île tropicale. Paris se dit même incapable de dresser un bilan.

*M.M.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Déga siklone ? Kroi pa sa lé rienk pou lé zot !

Mézami mayotte i sorte gingn in salkré kou d'trafalgar, in for siklone-ankor pli for, i paré, ké sète l'ané 1934. Astèr ni romarke dè shoz : in pé i komanss dir sa na poin arien poiou oir avèk lo réshofman klimatik. Konmsi la responsabilité demoune dsu lo réshofman klimatik lété konm késhoz i anparl mèm pi.

Poitan i di é i rodi dopi dé zané, avèk lo réshofman loséan nora plkizanpliss bann for siklone é avèk lo bann déga k'i sava avèk. Arzoute avèk sa pou déssèrtin épi zot fake new lo réshofman klimatik i égziss pa-sansa sé in sikssèssion péryoe froi avèk pèryode sho san responsabilité demoune é sirtou demoune bann péi indistrializé.

In n'ote son i konsist a dir lo siklone sé in fénomène natirèl danzéré par li mèm é i fo pa rode midi a katorzèr. Dakor siklone la kassé ! mékossa li kass pli fassilman, Bann mézon solide sansa bann bidonvoil mèm paf é konm lé n'ote avan sinploman an anpilan bann tol lé z'inn dsi lé zot.

Aprés, mi rapèl touzour sak in dalon téi di amwin. Li téi di amwin, an parmi bann bran kade i sorte an Franss la pal o pli zényal k'i vien dann loutremèr é sa lé bien vré... poitan Mayotte laba néna in ladministrassion avèk demoune i sorte an Franss é oila ké banna i ariv pa prézante inkalkil lo bann déga é pli pir oila ké zot i anonss plizyèr santène mor, mèm plizyèr milyé san dir anou po kossa i fé.

Mé la pa toussa la é siklone i intèrèss pa solman Mayotte, lo Mozambik, épi bannzil La Républik Maurice. I fo pa ni obliye sa i pé konssèrn anou galman é kom i di bann fénomène-la lé riskab d'ète pli for é pli danzéré ké sète nu la koni dopi kétan.

A bon antandèr salu !

*Justin*